



Club de Tir Vise-Haut (1992) inc.

C.P. 71
Matane, Québec
G4W 3M9

☐ **Demande d'adhésion**

☐ **Renouvellement**

membre : _____ Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ Ville : _____

Province : Québec Code Postal : _____ Courriel : _____

Tél. : _____ Tél. Cell. : _____ Tél. autre : _____

Date de naissance : _____ # PPA : _____ Expiration. : _____

Loi 9 : _____ Autres: _____

	Description	Tarif individuel	Tarif familial (**)	Total
☐	Nouvelle demande d'adhésion (arme restreinte)	25 \$	-	\$
☐	Carte de remplacement	10 \$	-	\$
☐	Secteur carabine & arc/arbalète (1 an)	65 \$	-	\$
☐	Tous secteurs d'activités « pistolet/carabine » (1 an)	130 \$	200 \$	\$
**Le tarif FAMILIAL s'applique aux personnes habitant à la même adresse. (2 personnes ou plus)				
Total				\$

Je m'engage par la présente :

- À respecter les lois et règlements applicables sur le champ de tir et les installations du club
- À manipuler toutes les armes de façon sécuritaire
- À respecter l'autorité des officiels de sécurité sur le champ de tir

Je reconnais que ma carte de membre appartient au Club de tir Vise-Haut et pourra m'être retirée ou suspendu, si je manque à mes devoirs.

Signature :	Date :
--------------------	---------------

Réservé à la direction

Inscrit par : _____ Date : _____

Paiement reçu : _____ Argent / Chèque / Mandat-poste : _____ Date : _____

Date d'Expiration du membre : _____ 31 décembre _____

Secteur armes restreintes

Résumé de vos obligations

- Tirer une fois par année avec une arme restreinte dans un club de tir approuvé. Le membre qui a tiré ailleurs qu'à son club doit en faire la preuve.
- Nous faire parvenir le renouvellement de votre adhésion et votre paiement avant le 31 décembre.
- NB: si vous ne respectez pas l'une de ces obligations, vous devrez refaire le test d'aptitude loi 9 et payer des frais de réouverture de dossier pour obtenir votre carte de membre.
- S'inscrire au registre dès votre arrivée avant de sortir une arme.
- Vous devez porter votre carte de membre de façon à ce qu'elle soit visible en tout temps.
- Vous devez avoir avec vous votre permis de possession acquisition d'armes à feu valide, vos certificats d'enregistrements, votre carte de membre et votre document de transport.
- La présence d'un officiel de tir est obligatoire.
- Vous êtes responsable de vos invités et vous devez vous assurer qu'ils paient les frais prévus . **(Boîte rouge)**
- Porter vos équipements de protection.

Secteur carabine

Résumé de vos obligations

- Porter vos équipements de protection.
- Prendre connaissance des règles et procédures qui sont affichées dans les abris et les respecter.
- Porter votre carte de membres de façon visible.
- Vous êtes responsable de vos invités et vous devez vous assurer qu'ils paient les frais prévus. **(Boîte rouge)**
- Ne tirer que sur les cibles prévues à cet effet.
- Placer vos armes sur les supports et ouvertes lorsque vous ne tirez pas.
- Ramasser vos douilles et vos cibles.

Vous trouverez l'horaire de nos activités sur <https://vise-haut.ca> section calendrier.

Pour toute information vous pouvez nous rejoindre au numéro (418)556-2835.